

Compte-rendu Atelier « Gestion forestière » 6/11/2018

Participants :

Véronique LE TAN (Ville d'Haguenau)
 Maud GIRONDE-DUCHER (ONF)
 Matthieu PERREZ (ONF)
 Sabine BARETS (CRPF Grand Est)
 Julie BAUDUIN (PNR Ardennes)
 Jean-Pierre VACHER (BUFO)
 Serge DOLIK (DDT 68)
 Léa BONNOT (CENCA)
 Kévin GOMAS (PNR Ballons des Vosges)
 Arnaud COUVAL (Mairie Les Forges)
 Johanna BELLOCQ (CC Vosges côté sud-ouest)
 Camille FALLER (DREAL)
 Anne-Laure DESTOMBE (DREAL)

Objectifs de l'atelier : Permettre des échanges et retours d'expérience entre animateurs et acteurs Natura 2000 sur leurs pratiques en matière de gestion forestière.

- **Retour sur le top 5 des contrats forestiers :**

Les contrats forestiers montés par les participants à l'atelier sont principalement des contrats bois sénescents et des travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.

La DREAL présente les données du dernier rapportage (2013-2018), on dénombre une centaine de contrats forestiers, portant sur 120 mesures : *Attention, il s'agit de données non consolidées : certains contrats n'ont pu être intégrés faute de précision suffisante sur leur contenu et les contrats les plus récents (mi-2018) ne sont pas comptabilisés.*

F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes	11
F22702 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	5
F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées	2
F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	15
F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	2
F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	0
F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	1
F22710 Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	1
F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	2
F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	60
F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	0
F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt	20 (le plus souvent groupé avec F22712)

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	1
F22716 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	1
F22717 – Travaux d'aménagement de lisière étagée	0

- **Focus sur la mesure F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Présentation de Véronique Le Tan (Haguenau)**

La ville d'Haguenau expose son projet trame de vieux bois depuis l'identification des secteurs concernés par la mesure îlots de sénescence jusqu'au montage du contrat. Mme Le Tan explicite les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre cette action prévue au DOCOB pour favoriser populations de pics, ainsi les choix réalisés par la ville d'Haguenau pour adapter cette trame de biodiversité aux enjeux de production de l'ONF (cf. pwp de présentation)

- **Echanges sur – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents**

M. Vacher rappelle l'importance, lors de l'élaboration des protocoles de suivi des contrats, notamment pour les îlots de sénescence de bien définir l'objectif d'un tel contrat afin de se poser les questions judicieuses. Il s'agit de préciser pour quelles espèces / cortèges d'espèces le contrat est mis en œuvre afin de se focaliser sur les bonnes espèces cibles.

Mme Gironde abonde le discours de M. Vacher en précisant que sur certains contrats forestiers le choix non pertinent avait été fait de suivre le lucane cerf-volant qui n'est pas l'espèce la plus emblématique des arbres sénescents.

De même, il ne paraît pas judicieux de suivre dans un îlot de pineraies de suivre des oiseaux non adaptés à cet habitat (par exemple des pics).

En formulant les bonnes questions, l'objectif du contrat et des espèces à suivre se définit plus naturellement. Dans le cas de la ville d'Haguenau, par exemple l'objectif fixé pourrait être de déterminer si la trame de vieux bois mise en place a un impact positif sur les espèces de pics typiques du site comparativement au secteur hors îlot.

M. Dolik alerte la ville d'Haguenau sur les contrôles ASP : il est toujours nécessaire de prévoir une surface légèrement supérieure au seuil des 0,5 ha, pour éviter tout risque lors d'un éventuel contrôle. Pour exemple, le PNR Ballons des Vosges prend toujours une marge de sécurité de 5 à 10 %.

- **Échanges sur les pratiques pour cibler les secteurs d'intérêt pour la mise en place de contrats bois sénescents :**

Mme Baretts et Mme Bauduin précise que s'est bien souvent par opportunité, dû à des propriétaires prêts à contractualiser (bois de faible valeur...), plutôt que par intérêt biologique que les contrats Natura 2000 sont mis en œuvre.

Mme Gironde présente rapidement la méthodologie élaborée par Laurent Larrieu sur les dendro-microhabitats plus léger que le PSDRF, cette méthodologie, rapidement applicable permet d'évaluer assez rapidement le potentiel écologique d'une forêt. En termes de charge de travail, cela représente ½ journée de travail d'un technicien pour environ 1 ha.

Plus d'informations sur cette méthodologie sous :

www.integrateplus.org/.../Guide_de_poche_des_micr_2eme_editionL_qlte_opt.pdf

L'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) peut aussi être un outil adapté.

Concernant le coût économique de la mise en place d'un ilot (bois non récolté) : un autre outil pertinent a été développé par le PNRVN dans le cadre de la démarche « *Integrate +* ». Cet outil permet par un travail de martelage fictif sur le site forestier aménagé et d'évaluer le coût/gain écologique et économique. Plus d'informations sur ce travail sous : <https://resilience-blog.com/2018/11/05/discussions-on-impacts-of-silvicultural-interventions-the-falkenberg-marteloscope/#more-1909>, contact sur le terrain : Loïc DUCHAMP (RNN « Rochers et tourbières du pays de Bitche »).

Concernant les pratiques d'incitation des acteurs mises en place par les animateurs: pour les propriétaires privés ayant un plan simple de gestion (PSG), les animateurs privilégient des rencontres individuelles sur le terrain. Ces visites permettent de définir directement les actions envisageables tout en sensibilisant plus généralement les propriétaires aux enjeux biodiversité.

Le CRPF propose aussi aux petits propriétaires une rencontre annuelle. Récemment cette rencontre a eu un certain succès et a été l'occasion de présenter l'IPB (Indice de Biodiversité Potentielle) ainsi que de proposer des exercices pratiques pour reconnaître les arbres sénescents.

- **Discussion sur l'opportunité d'harmoniser les barèmes régionaux bois sénescents :**

La DREAL précise que l'harmonisation des barèmes régionaux bois sénescents n'est pas prévue pour le PDRR en cours.

L'ONF demande l'harmonisation des tarifs, pour éviter les différences de tarifs sur un même massif forestier, du fait d'une frontière ex-région. La situation actuelle constitue un frein pour la mise en place de démarches à grande échelle dans le cadre de la TVB sur le massif vosgien par exemple.

La refonte de l'AP sera l'occasion de communiquer sur ce sujet et d'insuffler une nouvelle dynamique. À noter que côté ONF, certaines agences mobilisent les contrats forestiers, d'autres pas du tout.

Certains éléments seront également à rediscuter (*critères de sénescence jugés insuffisamment précis côte Lorraine ...*).

15h45 : Clôture

La DREAL informe les participants qu'en 2019, sur le modèle du concours « prairies fleuries », un concours « agroforesterie » va être lancé à titre expérimental sur d'autres régions française

Suivants les retours de cette expérimentation, une telle démarche pourrait être envisagée en Grand-Est en 2020.